

A Paris, le 15 juin 2022

## Déclaration liminaire

### Groupe de travail RIFSEEP relatif à la réforme du CIA du 15 juin 2022

**FO Agriculture** est contre toute individualisation et modulations des rémunérations.

Pour **FO Agriculture**, la rémunération doit être toute indiciaire car nous le rappelons, les primes ne sont pas cotisées et ne rentrent que très peu dans le calcul de la retraite.

Il ne nous a pas échappé que cette modulation arrive entre deux tours électoraux.

Le ministère de l'agriculture s'est engagé précipitamment dans une campagne électoraliste en présentant une révision du CIA.

Rappelons-le ! Le CIA est éphémère, il est remis en jeu chaque année, dans la limite de l'enveloppe budgétaire fermée allouée.

Comme vous le savez, ce principe creuse les inégalités, ce que **FO Agriculture** ne veut pas.

L'IFSE de la filière formation recherche a été réévaluée mais reste en dessous des attentes des agents. Il est incompréhensible qu'elle reste en dessous de l'IFSE de la filière administrative. Les agents travaillant tout autant.

Un travail en amont sur la révision de tous les groupes fonctions de toutes les catégories aurait été plus efficient.

Si harmonisation il doit y avoir, elle doit toucher tous les corps et tous les groupes fonctions.

**FO Agriculture** ne se soumettra pas à la carotte indemnitaire.

Merci de votre écoute.

#### Secrétariat FO Agriculture

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP  
Tél. : 01 49 55 52 84 / 55 52  
Courriel : [foagriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:foagriculture@agriculture.gouv.fr)

#### Secrétaire général FO Agriculture

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP  
Tél. : 06 11 54 05 32  
Courriel : [jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr](mailto:jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr)

[www.fo-agriculture.fr](http://www.fo-agriculture.fr)